



## ÉDUCATION NATIONALE

### «Trois de Melle» : des profs au bûcher

Des enseignants d'un lycée des Deux-Sèvres risquent de lourdes sanctions pour avoir participé au mouvement contre les E3C. Un procès en sorcellerie qui pourrait cacher des fautes lourdes de l'administration. **P. 12**



**Société & Solidarités**

**ÉDUCATION**

# Que cache la répression contre les «trois de Melle» ?

Trois enseignants du lycée Desfontaines, à Melle, dans les Deux-Sèvres, encourent de lourdes sanctions pour s'être opposés aux E3C. Une procédure qui évite soigneusement de mettre en cause les propres errements de l'administration.

**C**'est à Loudun, non loin de Poitiers, que le prêtre Urbain Grandier fut brûlé en place publique, le 18 août 1634, après avoir été accusé de sorcellerie, et atrocement torturé, dans le cadre de ce que l'Histoire a retenu comme « l'affaire des sorcières de Loudun ». Son principal tort était, en vérité, de s'opposer un peu trop fort au cardinal de Richelieu. Près de quatre siècles plus tard, la chasse aux sorcières a-t-elle repris en Poitou ? À Melle (Deux-Sèvres), Sylvie Contini, Cécile Proust et Aladin Lévêque, trois professeurs du lycée Desfontaines, se le demandent. Suspendus à titre conservatoire depuis le 9 mars, il leur est reproché leur participation au mouvement contre les E3C (épreuves communes de contrôle continu). Tous trois membres du syndicat SUD éducation, ils risquent, à terme, des sanctions allant du simple blâme à une suspension de deux ans sans traitement, voire une révocation. Tous les éléments du procès en sorcellerie sont réunis, depuis des accusations relevant du procès d'intention jusqu'à l'exécution publique – déjà commencée, dans cette petite ville de 3 500 habitants –, en passant par la procédure à sens unique. Bref: quoi qu'il arrive, les sorcières vont payer, et cher.

**Tension et pressions**

Un petit retour en arrière s'impose. Histoire de bien remettre les choses dans le contexte, comme le demande la lettre de la rectrice de Poitiers, Bénédicte Robert, déclenchant le 2 mars une enquête administrative « afin de rassembler des éléments objectifs (lui) permettant d'apprécier la situation et les suites éventuelles à donner ». Nous sommes en janvier. Le mouvement social contre la réforme des retraites dure depuis le 5 décembre. À Melle comme ailleurs, les enseignants font partie des bataillons de tête. Mais à cette actualité s'en superpose une autre: le début des épreuves communes de contrôle continu (E3C) pour tous les élèves de première. Principale nouveauté de la réforme du bac voulue par Jean-Michel Blanquer, ce rendez-vous est accusé d'inéquité, de soumettre des élèves peu préparés à des épreuves comptant pour le bac, et d'être organisé dans des conditions d'impréparation jamais vues. De nombreux enseignants et élèves s'y opposent.

Desfontaines ne fait pas exception. Dès la rentrée, le 7 janvier, une inspectrice pédagogique régionale (IPR) d'anglais est envoyée par le rectorat pour tenter d'obliger les profs à choisir les sujets de l'épreuve de langue, ce qu'ils refusent. Trois jours plus tard, c'est la doyenne des IPR de l'académie qui se déplace, dans un but similaire. Les élèves manifestent à l'intérieur du lycée, en grève. La tension est palpable. Les professeurs dénoncent les pressions exercées sur eux. L'un d'eux est longuement retenu dans le bureau du proviseur, en présence de la doyenne des IPR;

celle-ci évoquera plus tard, de son côté, une tentative de « séquestration » sur sa personne. Le 15 janvier, nouvel incident : c'est cette fois un prof de maths qui perd connaissance

pendant une réunion avec les IPR de sa matière... alors que la réunion se poursuit comme si de rien n'était.

### Droit de retrait

Le 20 janvier, la première épreuve d'anglais doit être annulée : un examinateur s'est trompé en donnant les sujets. Une semaine plus tard, cinq profs décident de faire valoir leur droit de retrait : le refus de l'administration de les prendre en compte débouche sur le dépôt d'un droit d'alerte par le secrétaire du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) départemental. Voilà pour le contexte : une haute administration de l'éducation nationale arc-boutée sur la volonté ministérielle de mener à bien les E3C coûte que coûte, face à l'opposition de profs et d'élèves qui n'acceptent pas cette obstination.

C'est dans ces conditions que, le 3 février, une nouvelle épreuve des E3C est organisée.

La menace d'infliger un zéro aux élèves qui refuseraient de composer ne fait rien pour alléger les tensions. Surtout, les témoins décrivent un lycée en état de siège. Les gendarmes sont là, avec des éléments des équipes mobiles de sécurité (EMS) envoyés par le rectorat. La doyenne des IPR, supérieure directe du proviseur, est également présente. Profs et élèves grévistes tentent un blocage symbolique au moyen de rubans de signalisation. Ils discutent avec les élèves qui souhaitent passer les épreuves pour les en dissuader, expliquent qu'ils n'auront pas de zéro, car ce n'est pas légal... C'est, pour partie, ce qui est aujourd'hui reproché aux trois enseignants dans les rapports établis à l'issue des événements par des membres des EMS, le proviseur et deux inspecteurs. Pour autant que l'on puisse le savoir, puisque ces rapports ne sont pas publics...

À l'intérieur, c'est Fort Knox. Les candidats ont été rassemblés sur un demi-étage du bâtiment. Mathias, un élève de terminale,

présent pour manifester contre les E3C, raconte : « *Nous sommes montés, un peu avant le début des épreuves, pour rassurer les élèves entrés parce qu'ils craignaient d'avoir un zéro, et leur permettre de sortir. Mais les portes donnant accès à l'étage étaient fermées.* » Plus que fermées : ces portes coupe-feu – qui ne doivent se fermer que quand l'alarme incendie est déclenchée – sont verrouillées et... condamnées au moyen de sangles d'arrimage ! Le proviseur, qui monte la garde devant l'une de ces portes, doit – sous les yeux de Mathias – faire dessangler la porte par des personnes se trouvant à l'intérieur afin de laisser entrer un candidat. Cette condamnation des portes coupe-feu ne serait mentionnée dans aucun des rapports, mais sa réalité est vérifiable puisqu'un élève a pu, ensuite, récupérer l'une des sangles. En empêchant la sortie des élèves, elle constitue un premier manquement grave aux règles de sécurité. Ce n'est hélas pas le seul...

### Mise en danger de la vie d'autrui

Car ces portes verrouillées deviennent un enjeu. Les élèves grévistes, soutenus par cer-

tains profs, tentent d'en forcer l'ouverture pour permettre la sortie de leurs camarades. Ils finiront par avoir raison de l'une d'elles, cassée dans sa partie basse – une « dégradation matérielle » reprochée depuis aux trois enseignants suspendus. Mais, en tentant de passer les doigts dans la jointure en caoutchouc entre les deux

battants, un élève, Pierre, se les verra tordre par une personne non identifiée se trouvant à l'intérieur. Un fait qui, là non plus, n'est pas mentionné dans les rapports qui servent de base à l'accusation. Une fois à l'intérieur, « *des élèves ont tenté d'actionner les alarmes incendie pour faire sortir les candidats, raconte Mathias. Mais elles ne fonctionnaient pas. Elles ne s'enfonçaient pas, le voyant rouge ne s'allumait pas et le jet d'encre, qui doit se produire pour rendre identifiable celui qui les a activées, n'est jamais sorti.* » Elles étaient donc soit volontairement désactivées, soit hors service. Dans les deux cas, il s'agit d'un deuxième manquement grave aux règles de sécurité,

en présence directe du proviseur et de sa supérieure qui, selon les témoins, se trouvait elle aussi à l'étage.

Pendant ces faits, à l'intérieur, Hakym, un élève de première, ne se sent pas bien. Il est diabétique et a des problèmes cardiaques. Sa mère, Ketty Sukanda, raconte : « Une dame du rectorat qui surveillait l'épreuve lui a d'abord refusé de sortir. Il a insisté et a pu aller aux

toilettes, d'où il m'a envoyé un message : "Maman j'ai le cœur qui s'enflamme." Je pense qu'il est en hypoglycémie et je lui dis de sortir. Il me répond qu'il ne peut pas : "On vient d'être mis dans une salle, les portes sont fermées à clé et les surveillants disent qu'ils n'ont pas les clés." » Ketty Sukanda se rend immédiatement au lycée, où elle arrive quelques minutes plus tard : « Je n'avais jamais vu ça. Le temps que j'arrive, une des portes avait sauté, Hakym et d'autres élèves avaient pu sortir. Certains étaient allongés et pleuraient sur les marches, sous les yeux des gendarmes et des EMS... que ça faisait rigoler ! » Son fils n'a pas été pris en charge par l'infirmière de l'établissement, pourtant présente. Son état aurait justifié un appel aux pompiers : « Un surveillant m'a dit qu'ils n'avaient pas le droit », s'indigne-t-elle.

La mère d'Hakym verra le proviseur plusieurs jours plus tard. Sans s'excuser - « Il répétait : "Mais qui êtes-vous pour me dire ce que j'ai à faire ?" » -, celui-ci revendiquera en revanche devant elle la désactivation du dispositif sonore de l'alarme incendie : « Il m'a dit qu'il avait demandé au rectorat s'il pouvait le faire. » En sortant de cette entrevue,

Ketty Sukanda a porté plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui », à l'encontre du proviseur et du rectorat. Une plainte dont elle est, à l'heure actuelle, sans nouvelle : « Mais je ne les lâcherai pas », nous affirme-t-elle. Hakym a été marqué par l'épisode : lui qui voulait être journaliste politique a d'abord souhaité

tout arrêter. Il se réoriente à présent vers une première sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

Le 3 février, au lycée Desfontaines, des enseignants - dont les trois professeurs aujourd'hui suspendus et visés par une action disciplinaire - ont pu faire preuve de véhémence, voire s'emporter, dans le feu d'un mouvement social. Mais cela semble de peu de poids face aux faits graves rapportés par les témoins que nous avons interrogés, qui mettent en cause le rôle joué par la direction du lycée, et par le rectorat lui-même, représenté sur place le jour des faits. Pourquoi l'enquête administrative ne porte-t-elle pas sur ces faits ? Pourquoi les seules sanctions envisagées le sont-elles à l'encontre d'enseignants défendant leur idée d'un service public d'éducation qui respecte les élèves et les personnels ? Si c'est le prix à payer pour qu'un ministre puisse imposer une réforme, alors, c'est que le temps des chasses aux sorcières n'est toujours pas terminé. ♦

OLIVIER CHARTRAIN

## **La condamnation des portes coupe- feu, pendant les épreuves, n'est mentionnée dans aucun rapport...**

**« FACE À UNE  
PROCÉDURE  
INQUISITORIALE,  
NOUS VOULONS  
NOUS EXPLIQUER (...).  
NOUS NE VOULONS PAS  
ÊTRE DES MARTYRS. »**

ALADIN LÉVÊQUE

### UNE VOLONTÉ D'INSTILLER LA PEUR

Menaces, convocations, suspensions, mutations d'office... : sous Jean-Michel Blanquer, le ministre de « l'école de la confiance », l'éducation nationale manie comme jamais la répression contre les enseignants. Le mouvement contre les E3C

en a été une sorte de paroxysme : à Melle, bien sûr, mais aussi à Dole (Jura), Montbrison (Loire), Montauban (Tarn-et-Garonne), Bordeaux (Gironde)... Avec, à chaque fois, une interprétation inédite des lois et

règlements, où, par exemple, le devoir de réserve des fonctionnaires devient une quasi-privation du droit à l'expression. Le signe d'une administration où l'obéissance tend à remplacer l'émancipation comme valeur cardinale.

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

**Le 7 février, élèves et professeurs étaient mobilisés devant leur lycée, à Melle.**

B. Felace/le Courrier de l'Ouest/MaxPPP